



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2008/50

Document affiché en préfecture le 30 décembre 2008

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 2008/50**

Document affiché en préfecture le 30 décembre 2008

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT.....3**

Arrêté n° 08-DRCTAJE/2-742 Portant institution d'une délégation spéciale dans la Commune
de LA COUTURE.....3

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté n° 08-DRCTAJE/2-742
Portant institution d'une délégation spéciale
dans la Commune de LA COUTURE**

*Le Préfet de La Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

Article 1^{er} : Il est institué une délégation spéciale dans la commune de LA COUTURE, arrondissement de La Roche-Sur-Yon, canton de Mareuil-Sur-Lay-Dissais.

Article 2 : Elle est composée de :

- Monsieur Benoît BONTEMPS, attaché de préfecture.
- Monsieur Jean-Maurice MAILLET, ancien comptable du trésor public ;
- Monsieur Yves PONSARD, Lieutenant-colonel des troupes de marine en retraite ;

Article 3 : La délégation élira son président et s'il y a lieu son vice-président.

Article 4 : Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Article 5 : Les fonctions de la délégation spéciale expirent de plein droit dès que le conseil municipal est reconstitué.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Vendée et/ou contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la délégation spéciale, affiché à la mairie de LA COUTURE et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 29 décembre 2008
Le Préfet,
Thierry LATASTE